

**Election des représentants des parents d'élèves
au Conseil d'Ecole
pour l'année scolaire 2018-2019**

Note du directeur à tous les parents d'élèves

En début de chaque année scolaire, les parents d'élèves doivent élire leurs représentants au Conseil d'Ecole. **Ces représentants sont associés à l'organisation de la vie de l'Ecole.**

Leur élection revêt donc une signification importante.

Tous les parents sont concernés.

- Vous êtes donc **ELECTEUR** et à ce titre vous allez figurer sur la liste électorale et recevoir prochainement les instructions pour vous rendre au bureau de vote ou **pour voter** par correspondance.

- Vous êtes aussi **ELIGIBLE** et **vous pouvez donc « vous présenter » à l'élection** et figurer sur une liste avec d'autres parents.

Si vous désirez faire acte de candidature vous devez le faire savoir :

- à l'Association de Parents d'Elèves à laquelle vous allez adhérer.
- à la Direction de l'Ecole si vous n'êtes pas membre d'une Association.

C'est l'objet de la réunion organisée ce
Lundi 24 septembre 2018 à 17h00
(Salle de motricité de maternelle)

Les modalités d'organisation et de candidature à l'élection seront arrêtées lors de cette réunion.

Le **dépôt des listes** et autres **déclarations de candidatures** doivent nous parvenir **pour le lundi 1er octobre 2018 avant minuit** délai de rigueur.

**Les élections auront lieu
le vendredi 12 octobre 2018.**

M.Vasseur